

Annulation de la réunion du conseil communal du 16 juillet 2026

Le collège des bourgmestre et échevins informe les membres du conseil communal, en application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, que la réunion du conseil communal convoquée pour le **jeudi 16 juillet 2026 à 9h00 est annulée.**

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal qui aura lieu à la mairie, **sise au 18, rue Principale à Sandweiler, le jeudi 23 juillet 2026 à 10h00.**

ORDRE DU JOUR

Séance non publique

1. Démission d'un fonctionnaire communal

Séance publique

2. Informations du collège des bourgmestre et échevins
3. Projet définitif détaillé (PDD) de la nouvelle maison relais modulaire « an de Jéchtstécker » à Sandweiler
4. Modification du règlement communal de circulation
5. Avis relatif au plan de gestion pour le 4^e cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau (DCE) 2027-2033
6. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2027
7. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2027
8. Acte notarié n° 11.716
9. Questions des conseillers communaux

Les documents, actes et pièces afférents aux différents points inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés par les conseillers communaux à la maison communale. Les copies des documents qui ont été remises en vue de la séance du 16 juillet 2026 demeurent valables.

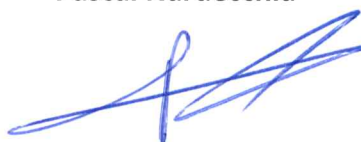
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

**Le bourgmestre,
Claude Mousel**



18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

**Le secrétaire communal,
Pascal Nardecchia**



Boîte postale 11
L-5201 Sandweiler

Tél.: +352 35 97 11
Fax: +352 35 79 66

**info@sandweiler.lu
www.sandweiler.lu**